

# FEP Fluoroplastic Resin

Gujarat Fluorochemicals Ltd.

Version Num: 1.1

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (UE) n ° 2015/830)

Date d'émission: **01/07/2019**

Date d'impression: **01/07/2019**

S.REACH.FRA.FR

## SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>Nom du produit</b>                 | FEP Fluoroplastic Resin   |
| <b>Nom Chimique</b>                   | Perfluoroprop-1-ène polymérisé avec le tétrafluoroéthylène  |
| <b>Synonymes</b>                      | INOFLON <sup>®</sup> FEP 4103, INOFLON <sup>®</sup> FEP 4107, INOFLON <sup>®</sup> FEP 4121, INOFLON <sup>®</sup> FEP 4125, INOFLON <sup>®</sup> FEP 4130 |
| <b>Formule chimique</b>               | (C <sub>3</sub> F <sub>6</sub> .C <sub>2</sub> F <sub>4</sub> ) <sub>x</sub>  |
| <b>Autres moyens d'identification</b> | Pas Disponible  |
| <b>Numéro CAS</b>                     | 25067-11-2  |

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|  |                      |
|--|----------------------|
| <b>Utilisations identifiées pertinentes:</b> | Poudres pour Coating |
| <b>Utilisations déconseillées</b>            | Sans Objet           |

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>Nom commercial de l'entreprise</b> | Gujarat Fluorochemicals Ltd.             |
| <b>Adresse</b>                        | 12/ A Dahej Industrial Estate GIDC India |
| <b>Téléphone</b>                      | +91-2641-618003                          |
| <b>Fax</b>                            | +91-2641-618012                          |
| <b>Site Internet</b>                  | www.inoflon.com                          |
| <b>Courriel</b>                       | inoflon@gfl.co.in                        |

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

|  |                              |
|--|------------------------------|
| <b>Association / Organisation</b>            | Gujarat Fluorochemicals Ltd. |
| <b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b> | +91-2641-618080-81           |
| <b>Autres numéros de téléphone d'urgence</b> | Europe: +49 40 8080 74 529   |

## SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

|   |            |
|---|------------|
| <b>Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] <sup>[1]</sup></b> | Sans Objet |
|---|------------|

### 2.2. Éléments d'étiquetage

|                                 |            |
|---------------------------------|------------|
| <b>Pictogramme(s) de danger</b> | Sans Objet |
|---------------------------------|------------|

|                                |                   |
|--------------------------------|-------------------|
| <b>MENTION D'AVERTISSEMENT</b> | <b>SANS OBJET</b> |
|--------------------------------|-------------------|

Déclaration(s) sur les risques

Sans Objet

## Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

## Déclarations de Sécurité: Prévention

Sans Objet

## Déclarations de Sécurité: Réponse

Sans Objet

## Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

## Déclarations de Sécurité: Élimination

Sans Objet

## 2.3. Autres dangers

Peut provoquer des gênes pour le système respiratoire et la peau\*.

Une exposition peut provoquer des effets irréversibles\*.

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression SDS.

## SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

| 1.Numéro CAS<br>2.EC Num<br>3.Numéro index<br>4.Numéro REACH             | %[poids] | Nom   | Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] |
|--|----------|---|---|
| 1.25067-11-2<br>2.Pas Disponible<br>3.Pas Disponible<br>4.Pas Disponible | 100      | <u>Perfluoroprop-1-ène polymérisé avec le tétrafluoroéthylène</u> | Sans Objet  |

**Légende:** 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; \* EU IOELVs disponible

### 3.2. Mélanges

Voir les Informations sur les ingrédients dans la section 3.1

## SECTION 4 PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Contact des yeux</b>     | <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rincez la région touchée à l'eau.</li> <li>▶ Si l'irritation persiste, consultez un médecin.</li> </ul> <p>Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil.</p> <p><b>Pour les brûlures THERMIQUES:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Ne pas retirer les lentilles de contact</li> <li>▶ Allonger la victime, sur un brancard si disponible et poser un pansement sur les deux yeux, s'assurer que les pièces de tissu de maintien n'appuient pas sur l'œil blessé en plaçant des pansements épais sous les tissu de maintien, en-dessous et au-dessus de l'œil.</li> <li>▶ Rechercher une assistance médicale de manière urgente ou transporter à l'hôpital.</li> </ul>   |
| <b>Contact avec la peau</b> | <p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.</li> <li>▶ Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible).</li> </ul> <p>Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.</p> <p>En cas de brûlure:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Appliquer immédiatement de l'eau froide sur les brûlures, par immersion ou bandage avec des linges saturés.</li> <li>▶ Ne pas retirer ou couper les vêtements au-dessus de la zone brûlée. NE PAS retirer les vêtements qui ont adhéré à la peau car ceci peut causer d'autres blessures.</li> <li>▶ Ne pas percer les ampoules ou retirer le produit solidifié.</li> <li>▶ Couvrir rapidement la blessure avec un vêtement propre afin de prévenir une infection et amoindrir la douleur.</li> <li>▶ Pour les brûlures importantes, draps, serviettes ou taies d'oreillers sont parfaits ; laisser des trous pour les yeux, le nez et la bouche.</li> <li>▶ Ne pas appliquer d'onguent, d'huile, de beurre, etc. en toute circonstance sur une brûlure.</li> </ul> |

## FEP Fluoroplastic Resin

|                   |  |
|-------------------|--|
|                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ De l'eau peut être fournie en petites quantités si la personne est consciente.</li> <li>▸ En toutes circonstances, de l'alcool ne doit pas être fourni.</li> <li>▸ Rassurer.</li> <li>▸ Traiter pour un choc en conservant la personne au chaud et dans une position allongée.</li> <li>▸ Rechercher et prévenir une aide et un conseil médical personnalisé à l'avance pour indiquer la cause et l'étendue des blessures et l'estimation de l'heure d'arrivée du patient.</li> </ul> |
| <b>Inhalation</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Si de la poussière est inhalée depuis la zone contaminée:</li> <li>▸ Encourager le patient à se moucher et s'assurer de voies respiratoires claires.</li> <li>▸ Demander au patient de se rincer la bouche avec de l'eau mais de ne pas boire d'eau.</li> <li>▸ Rechercher immédiatement une attention médicale.</li> </ul>   |
| <b>Ingestion</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Rincez la bouche avec beaucoup d'eau.</li> <li>▸ Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin.</li> </ul>  |

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

## SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

- Ne pas diriger un jet solide d'eau ou de mousse sur le matériau enflammé fondu; ceci peut provoquer un éclaboussement et répandre l'incendie.
- Mousse.
- Poudre chimique sèche.
- BCF (lorsque le règlement le permet).
- Dioxyde de carbone.
- Eau pulvérisée - En cas de feux majeurs uniquement.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| <b>Incompatibilité au feu</b> | Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir. |
|-------------------------------|---|

### 5.3. Conseils aux pompiers

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Lutte Incendie</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.</li> <li>▸ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection.</li> <li>▸ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau.</li> <li>▸ Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.</li> <li>▸ Ne pas approcher des containers suspectés être chauds.</li> <li>▸ Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé.</li> <li>▸ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu.</li> <li>▸ L'équipement devrait être complètement décontaminé après usage.</li> </ul>  |
| <b>Risque D'Incendie / Explosion</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Solide combustible qui brûle mais propage difficilement les flammes.</li> <li>▸ Eviter la génération de poussières, particulièrement de nuage de poussière dans un lieu non-ventilé ou confiné car les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air ou toutes autres sources d'allumage i.e. flamme ou étincelle, vont provoquer un feu ou une explosion. Des nuages de poussières générées par un fin grattement du solide sont un risque particulier; l'accumulation de fines poussières peut brûler rapidement et avec force si allumé.</li> <li>▸ Les poussières sèches peuvent également être chargées électrostatiquement par des turbulences, un transport par route, un déchargement dans des conduits d'échappements et durant le transport.</li> <li>▸ La constitution des charges électrostatiques peut être stoppée en les liant et avec une mise à la terre.</li> <li>▸ Les équipements de manipulation de poudre tels que collecteurs de poussières, séchoirs et moulins peuvent nécessiter des mesures de protection particulières telles qu'une explosion produisant un puissant souffle.</li> </ul> <p>Les produits de combustion incluent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>, Monoxyde de carbone (CO)</li> <li>, Dioxyde de carbone (CO2)</li> <li>, Fluorure d'hydrogène (HF)</li> <li>, Autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques.</li> </ul> <p>Peut émettre des fumées corrosives.</p> <p><b>ATTENTION:</b> Une contamination de liquide chauffé/en fusion avec de l'eau peut provoquer une explosion violente de vapeur, avec dispersion des contenus bouillants.</p> |

## SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Eclaboussures Mineures</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Nettoyer immédiatement les éclaboussures.</li> <li>▶ Eviter de respirer les poussières et éviter un contact avec la peau et les yeux.</li> <li>▶ Porter des vêtements de protection, des lunettes de sécurité, des gants et un respirateur contre les poussières.</li> <li>▶ Suivre les procédures de nettoyage à sec et éviter de créer de la poussière.</li> <li>▶ Aspirer, retirer avec une pelle ou aspirer.</li> <li>▶ Placer le produit répandu dans un container propre, étiqueté, sec et avec une système de fermeture.</li> </ul>  |
| <b>Eclaboussures Majeures</b> | <p>Risque modéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ ATTENTION: Avertir le personnel dans la zone.</li> <li>▶ Alerter les Services d'urgences et leur indiquer la nature et le lieu du risque.</li> <li>▶ Vérifier les contacts personnels en portant des équipements de protection.</li> <li>▶ Prévenir, par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et les cours d'eau.</li> <li>▶ Récupérer autant de produit que possible.</li> <li>▶ SI SEC: Utiliser les procédures de nettoyage à sec et éviter e générer de la poussière. Collecter les résidus et les placer dans des sacs en plastique fermés ou autres containers pour un traitement. SI MOUILLE: Aspirer/pelleter et placer dans des containers étiquetés pour un traitement.</li> <li>▶ TOUJOURS: Laver la zone avec une grande quantité d'eau et prévenir les écoulements d'entrer dans les drains.</li> <li>▶ En cas de contamination des drains ou des voies d'eau, prévenir les Services d'Urgences.</li> </ul> |

## 6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

## SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|   |  |
|---|--|
| <b>Manipulation Sure</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Eviter tout contact personnel, inhalation incluse.</li> <li>▶ Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition.</li> <li>▶ Utiliser dans un lieu bien ventilé.</li> <li>▶ Prévenir une concentration dans les trous et les creux.</li> <li>▶ Ne pas entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée.</li> <li>▶ Ne pas permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine.</li> <li>▶ Eviter un contact avec un matériel incompatible.</li> <li>▶ Durant la manipulation, ne pas manger, boire ou fumer.</li> <li>▶ Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés.</li> <li>▶ Eviter les dommages physiques des containers.</li> <li>▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation.</li> <li>▶ Les vêtements de travail doivent être nettoyer séparément.</li> <li>▶ Blanchir les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.</li> <li>▶ Utiliser des conditions de travail appropriées.</li> <li>▶ Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant.</li> <li>▶ L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux standards établis afin d'assurer que des conditions de travail sûres sont maintenues.</li> </ul> <p>Les containers vides peuvent contenir des poussières résiduelles qui possèdent le potentiel de s'accumuler après une certaine période de repos. De telles poussières sont susceptibles de s'enflammer au contact d'une source d'inflammation appropriée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Ne pas couper, perce, limer ou souder de tels containers.</li> <li>▶ De plus, s'assurer qu'une telle activité n'est pas réalisée à proximité de containers pleins, partiellement remplis ou vides, sans une autorisation appropriée pour la sécurité du lieu de travail.</li> </ul> |
| <b>Protection Anti-feu et Explosion</b> | Voir Section 5   |
| <b>Autres Données</b>                   | Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.  |

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>Container adapté</b>            | Emballer comme recommandé par le fabricant.<br>Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.   |
| <b>Incompatibilité de Stockage</b> | Pour les produits contenant du TFE:<br>Eviter un stockage avec des agents oxydants forts, du tétra-fluoro-éthylène, de l'héxa-fluoro-éthylène, du perfluoro-iso-butylène, du fluorure de carbonyle et du fluorure d'hydrogène. |

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

## SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

#### PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

#### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

#### DONNEES SUR LES INGREDIENTS

| Source         | Composant      | Nom du produit | VME            | STEL           | pic            | Notes          |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |


#### LIMITES D'URGENCE

| Composant               | Nom du produit | TEEL-1         | TEEL-2         | TEEL-3         |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| FEP Fluoroplastic Resin | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

| Composant  | IDLH originale | IDLH révisé    |
|--|----------------|----------------|
| Perfluoroprop-1-ène polymérisé avec le tétrafluoroéthylène | Pas Disponible | Pas Disponible |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

| <b>8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié</b>   | <p>Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses "d'échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vitesses de capture" de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.</p>   |                                |   |  |   |   |                                    |   |   |  |                                |
|---|--|--------------------------------|---|--|---|---|------------------------------------|---|---|--|--------------------------------|
|   | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de contaminant:</th> <th>Vitesse de l'air:</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)</td> <td>0,25-0,5 m/s<br/>(50-100 f/min)</td> </tr> <tr> <td>Aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)</td> <td>0.5-1 m/s<br/>(100-200 f/min.)</td> </tr> <tr> <td>Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)</td> <td>1-2,5 m/s<br/>(200-500 f/min)</td> </tr> <tr> <td>Meulage, abattage abrasif, tonnage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d'air très rapide).</td> <td>2,5-10 m/s<br/>(500-2000 f/min)</td> </tr> </tbody> </table> | Type de contaminant:           | Vitesse de l'air:   | Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile) | 0,25-0,5 m/s<br>(50-100 f/min)                                      | Aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante) | 0.5-1 m/s<br>(100-200 f/min.)      | Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide) | 1-2,5 m/s<br>(200-500 f/min)                          | Meulage, abattage abrasif, tonnage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d'air très rapide). | 2,5-10 m/s<br>(500-2000 f/min) |
|   | Type de contaminant:   | Vitesse de l'air:              |   |  |   |   |                                    |   |   |  |                                |
|   | Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)   | 0,25-0,5 m/s<br>(50-100 f/min) |   |  |   |   |                                    |   |   |  |                                |
|   | Aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)  | 0.5-1 m/s<br>(100-200 f/min.)  |   |  |   |   |                                    |   |   |  |                                |
| Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)   | 1-2,5 m/s<br>(200-500 f/min)   |                                |   |  |   |   |                                    |   |   |  |                                |
| Meulage, abattage abrasif, tonnage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d'air très rapide).  | 2,5-10 m/s<br>(500-2000 f/min)   |                                |   |  |   |   |                                    |   |   |  |                                |
| <p>Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Minimum de l'intervalle</th> <th>Maximum de l'intervalle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce</td> <td>1: Perturbation des courants d'air de la pièce</td> </tr> <tr> <td>2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement</td> <td>2: Contaminants à forte toxicité</td> </tr> <tr> <td>3: Intermittent, faible production</td> <td>3: Forte production, utilisation importante</td> </tr> <tr> <td>4: Large hotte ou masse d'air importante en mouvement</td> <td>4: Petite hotte – contrôle local uniquement.</td> </tr> </tbody> </table>   | Minimum de l'intervalle  | Maximum de l'intervalle        | 1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce | 1: Perturbation des courants d'air de la pièce   | 2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement | 2: Contaminants à forte toxicité  | 3: Intermittent, faible production | 3: Forte production, utilisation importante   | 4: Large hotte ou masse d'air importante en mouvement | 4: Petite hotte – contrôle local uniquement.   |                                |
| Minimum de l'intervalle   | Maximum de l'intervalle  |                                |   |  |   |   |                                    |   |   |  |                                |
| 1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce   | 1: Perturbation des courants d'air de la pièce   |                                |   |  |   |   |                                    |   |   |  |                                |
| 2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement   | 2: Contaminants à forte toxicité   |                                |   |  |   |   |                                    |   |   |  |                                |
| 3: Intermittent, faible production  | 3: Forte production, utilisation importante  |                                |   |  |   |   |                                    |   |   |  |                                |
| 4: Large hotte ou masse d'air importante en mouvement   | 4: Petite hotte – contrôle local uniquement.   |                                |   |  |   |   |                                    |   |   |  |                                |
| <p>Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.</p> |  |                                |   |  |   |   |                                    |   |   |  |                                |

|   |   |
|---|---|
|   | <p>Pour les produits en fusion, fournir une ventilation mécanique, en général une telle ventilation devrait être fournie dans les zones de conversion et de malaxage et dans les stations de travail de fabrication où le produit est chauffé. Une ventilation d'extraction locale devrait être utilisée sur et à l'intérieur de la machinerie utilisée dans la manipulation du produit en fusion.</p>  |
| <b>8.2.2. Protection Individuelle</b>   |    |
| <b>Protection des yeux / du visage.</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.</li> <li>▸ Masque chimique.</li> <li>▸ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. Ne mettez pas des lentilles de contact.</li> </ul>   |
| <b>Protection de la peau</b>            | Voir protection Main ci-dessous   |
| <b>Protection des mains / des pieds</b> | <p>La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage. Les facteurs suivants sont importants lors du choix de gants: fréquence et durée des contacts, résistance chimique du matériau qui constitue les gants, épaisseur des gants et dextérité.</p> <p>Durant la manipulation de matériaux chauds, porter des gants résistant à la chaleur et montant jusqu'au coude. Des gants en caoutchouc ne sont pas recommandés pour la manipulation des objets et matériaux chauds. Des gants de protection, par exemple, gants en cuir ou gants avec une surface de contact en cuir.</p>                         |
| <b>Protection corporelle</b>            | Voir Autre protection ci-dessous  |
| <b>Autres protections</b>               | <p>Durant la manipulation de liquides chauds ou en fusion, porter des pantalons ou des protèges bottes complets, afin d'éviter aux éclaboussures d'entrer dans les bottes.</p> <p>Habituellement manipulé comme un liquide en fusion qui nécessite une protection thermique de l'ouvrier et augmente les risques d'exposition aux vapeurs.</p> <p>ATTENTION: Les vapeurs peuvent être irritantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Tenue complète.</li> <li>▸ Tablier en P.V.C.</li> <li>▸ Crème protectrice.</li> <li>▸ Crème nettoyante pour la peau.</li> <li>▸ Unité de lavement des yeux.</li> </ul> |

### Protection respiratoire

Filtre de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

| Facteur de protection | Respirateur à demi-masque | Masque respiratoire complet | Masque à adduction d'air |
|-----------------------|---------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| 10 x ES               | A P1<br>conduit d'air*    | -<br>-                      | A PAPR-P1                |
| 50 x ES               | Conduit d'air**           | A P2                        | A PAPR-P2                |
| 100 x ES              | -                         | A P3                        | -                        |
|                       |                           | Conduit d'air*              | -                        |
| 100+ x ES             | -                         | Conduit d'air**             | A PAPR-P3                |

- Pression négative sur demande \*\* - Débit continu

- Les respirateurs peuvent être nécessaires quand les contrôles d'ingénierie et administratifs n'empêchent pas de manière adéquate les expositions. La décision d'utiliser une protection respiratoire doit être basée sur une appréciation professionnelle prenant en compte l'information de toxicité, les données de mesure d'exposition et la fréquence et la probabilité d'exposition du travailleur.
- Les limites publiées d'exposition professionnelle, quand elles existent, aideront à déterminer l'utilisation adéquate des aides respiratoires sélectionnées. Elles peuvent être mandatées par le gouvernement ou recommandées par les vendeurs.
- Les respirateurs certifiés, s'ils sont bien sélectionnés et testés pour leur efficacité, seront utiles pour protéger les travailleurs contre l'inhalation des particules dans le cadre d'un programme complet de protection respiratoire.
- Utilisez un masque approuvé de circulation positive d'air si des quantités importantes de poussière sont répandues à l'air libre.
- Essayez de ne pas créer des conditions étant la cause de poussière.

### 8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|               |  |
|---------------|--|
|               | Du produit en fusion ou fondu peut être moulé ou extrudé.  |
| <b>Aspect</b> | Famille des produits qui varient dans leurs propriétés physiques en raison de la variation de la production. Les données présentées ici sont pour un membre typique de la famille. |

|   |                      |   |                |
|---|----------------------|---|----------------|
| <b>État Physique</b>  | Solide               | <b>Densité relative (Eau = 1)</b>               | 2.14-2.16      |
| <b>Odeur</b>  | Pas d'odeur          | <b>Coefficient de partition n-octanol / eau</b> | Pas Disponible |
| <b>Seuil pour les odeurs</b>                                  | Pas Disponible       | <b>Température d'auto-allumage (°C)</b>         | Pas Disponible |
| <b>pH (comme fourni)</b>                                      | Pas Disponible       | <b>Température de décomposition</b>             | Pas Disponible |
| <b>Point de fusion / point de congélation (° C)</b>           | 255-275              | <b>Viscosité (cSt)</b>                          | Pas Disponible |
| <b>Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)</b> | Pas Disponible       | <b>Poids Moléculaire (g/mol)</b>                | Pas Disponible |
| <b>Point d'éclair (°C)</b>                                    | N'est pas applicable | <b>Goût</b>                                     | Pas Disponible |
| <b>Taux d'évaporation</b>                                     | Pas Disponible       | <b>Propriétés explosives</b>                    | Pas Disponible |
| <b>Inflammabilité</b>   | Pas Disponible       | <b>Propriétés oxydantes</b>                     | Pas Disponible |
| <b>Limite supérieure d'explosivité</b>                        | Pas Disponible       | <b>Tension de surface (dyn/cm or mN/m)</b>      | Sans Objet     |
| <b>Limite inférieure d'explosivité (LIE)</b>                  | Pas Disponible       | <b>Composé volatil (%vol)</b>                   | Pas Disponible |
| <b>Pression de vapeur (kPa)</b>                               | Pas Disponible       | <b>Groupe du Gaz</b>                            | Pas Disponible |
| <b>Hydrosolubilité (g/L)</b>                                  | Immiscible           | <b>pH en solution (1%)</b>                      | Pas Disponible |
| <b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>                            | Pas Disponible       | <b>VOC g/L</b>                                  | Pas Disponible |

## 9.2. Autres informations

Pas Disponible

## SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|   |   |
|---|---|
| <b>10.1. Réactivité</b>                           | Voir section 7.2  |
| <b>10.2. Stabilité chimique</b>                   | Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas |
| <b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b> | Voir section 7.2  |
| <b>10.4. Conditions à éviter</b>                  | Voir section 7.2  |
| <b>10.5. Matières incompatibles</b>               | Voir section 7.2  |
| <b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>  | Voir section 5.3  |

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|               |   |
|---------------|---|
| <b>Inhalé</b> | <p>Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle.</p> <p>A des températures supérieures à 400 deg. C, le polymère commence à se décomposer avec la réaction devenant de plus en plus rapide avec l'augmentation de la température. Les fumées des matériaux de combustion contiennent des TFE qui irritent les voies respiratoires supérieures et peuvent être nuisibles si l'exposition est prolongée. Des TFE sur-chauffés ou brûlés libèrent du fluorure d'hydrogène (un gaz corrosif et fortement irritant) et de faibles quantités de fluorure de carbonyle (fortement toxique). L'inhalation de gaz de fluorure d'hydrogène provoque la formation d'un acide fluorhydrique dans les muqueuses, provoquant entrechoquement, toux et une irritation importante des yeux, du nez et de la gorge. Après une période d'un ou deux jours sans symptômes, il peut survenir une « fièvre des fondeurs » - une maladie temporaire ressemblant à la grippe avec fièvre, frissons et quelquefois, une toux avec un difficulté respiratoire durant environ 24 heures. Une inhalation ou un contact de la peau avec du fluorure carbonyle peut provoquer une irritation avec inconfort et érythèmes. De plus, il peut survenir une corrosion des yeux avec ulcères de la cornée et de la conjonctivite, irritation du nez et de la gorge, ou irritation temporaire des poumons produisant une toux, un inconfort, une difficulté respiratoire et un souffle court. Les personnes avec des maladies pulmonaires existantes peuvent être plus vulnérables aux effets toxiques des produits ci-dessous.</p> |
|---------------|---|

|                             |   |
|-----------------------------|---|
|                             | Habituellement pas un risque en raison de la nature non-volatile de produit<br>Une surexposition est peu probable sous cette forme.   |
| <b>Ingestion</b>            | Le produit n'a pas été classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est dû au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis. Produit à fort poids moléculaire; sur une exposition aiguë, ils devraient passer à travers les voies gastro-intestinales avec peu de changements/absorption. Une accumulation occasionnelle du produit solide dans les voies alimentaires peut engendrer la formation de concrétion, produisant un inconfort. |
| <b>Contact avec la peau</b> | Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE); le produit peut néanmoins produire des dommages sur la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions.<br><br>Il existe certaines preuves suggérant que ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes.<br>Une irritation et des réactions de la peau sont possibles avec des peaux sensibles<br>Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.<br>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.<br>Une utilisation excessive ou prolongée peut conduire à un dégraissage, un assèchement et une irritation des peaux sensibles.  |
| <b>Yeux</b>                 | Bien que le produit ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisé par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent). De petits dommages abrasifs peuvent également survenir. Le produit peut engendrer des irritations dues à la présence d'un corps étranger chez certains individus.  |
| <b>Chronique</b>            | Une exposition à long terme au produit n'est pas connue comme produisant des effets négatifs chroniques pour la santé (tel que classé par les Directives CE utilisant des modèles animaux); néanmoins, une exposition par n'importe quelle voie devrait être minimisée.<br>Ce produit contient une quantité substantielle de polymère considéré comme étant à faible risques. Ils sont classifiés comme ayant un PM entre 1000 et 100000, avec moins de 25% des molécules avec un poids moléculaire sous 1000 et moins de 10 % sous 500; ou ayant en moyenne un poids moléculaire supérieur à 10000. Les groupes fonctionnels contenus sur ces polymères sont alors classifiés au sein de catégories de risque. Etre classifié comme polymère 'considéré à faible risque' ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque associé avec le produit chimique.<br>Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir, selon au moins une des Classes étudiées, des effets carcinogènes ou mutagènes; selon les informations disponibles il n'existe toutefois que des données inappropriées pour faire une estimation satisfaisante.   |

|   |  |                   |
|---|--|-------------------|
| <b>FEP Fluoroplastic Resin</b>                                    | <b>TOXICITÉ</b>                              | <b>IRRITATION</b> |
|   | Pas Disponible                               | Pas Disponible    |
| <b>Perfluoroprop-1-ène polymérisé avec le tétrafluoroéthylène</b> | <b>TOXICITÉ</b>                              | <b>IRRITATION</b> |
|   | Orale (rat) LD 50: 1250 mg/kg <sup>[2]</sup> | Pas Disponible    |

**Légende:** 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -to complete.. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

|   |   |
|---|---|
| <b>PERFLUOROPROP-1-ÈNE POLYMÉRISÉ AVEC LE TÉTRAFLUOROÉTHYLÈNE</b> | Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3: NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains.<br>Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux. |
|---|---|

|  |   |                                  |   |
|--|---|----------------------------------|---|
| <b>Toxicité aiguë</b>                          | ✘ | <b>Cancérogénicité</b>           | ⊖ |
| <b>Irritation / corrosion</b>                  | ⊖ | <b>Reproducteur</b>              | ⊖ |
| <b>Lésions oculaires graves / irritation</b>   | ⊖ | <b>STOT - exposition unique</b>  | ⊖ |
| <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b> | ⊖ | <b>STOT - exposition répétée</b> | ⊖ |
| <b>Mutagénéité</b>                             | ⊖ | <b>Risque d'aspiration</b>       | ⊖ |

**Légende:** ✘ – Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification



- ✔ – Données nécessaires à la classification disponible  
 ⊗ – Données non disponibles pour faire la classification

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

| FEP Fluoroplastic Resin | ENDPOINT       | DURÉE DE L'ESSAI (HEURES) | ESPÈCE         | VALEUR         | SOURCE         |
|-------------------------|----------------|---------------------------|----------------|----------------|----------------|
|                         | Pas Disponible | Pas Disponible            | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

| Perfluoroprop-1-ène polymérisé avec le tétrafluoroéthylène | ENDPOINT       | DURÉE DE L'ESSAI (HEURES) | ESPÈCE         | VALEUR         | SOURCE         |
|--|----------------|---------------------------|----------------|----------------|----------------|
|  | Pas Disponible | Pas Disponible            | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

**Légende:** Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| Composant | Persistance: Eau/Sol                                     | Persistance: Air   |
|-----------|--|--|
|           | Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients | Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Composant | Bioaccumulation  |
|-----------|--|
|           | Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients |

### 12.4. Mobilité dans le sol

| Composant | Mobilité   |
|-----------|--|
|           | Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients |

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

|                         | P              | B              | T              |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Des données disponibles | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Critères PBT remplis?   | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

## SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Élimination du produit / emballage   | Ne pas permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable. |
| Options de traitement des déchets    | Pas Disponible   |
| Options d'élimination par les égouts | Pas Disponible   |

## SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Étiquettes nécessaires

|                |       |
|----------------|-------|
| Polluant marin | Aucun |
|----------------|-------|

**Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

|   |                                   |            |
|---|-----------------------------------|------------|
| 14.1. Numéro ONU  | Sans Objet                        |            |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies                    | Sans Objet                        |            |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport                 | Classe                            | Sans Objet |
|   | Risque Secondaire                 | Sans Objet |
| 14.4. Groupe d'emballage                                    | Sans Objet                        |            |
| 14.5. Dangers pour l'environnement                          | Sans Objet                        |            |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Identification du risque (Kemler) | Sans Objet |
|   | Code de classification            | Sans Objet |
|   | Etiquette de danger               | Sans Objet |
|   | Dispositions particulières        | Sans Objet |
|   | Quantité limitée                  | Sans Objet |

**Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

|   |   |            |
|---|---|------------|
| 14.1. Numéro ONU  | Sans Objet  |            |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies                    | Sans Objet  |            |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport                 | Classe ICAO/IATA  | Sans Objet |
|   | Sous-risque ICAO/IATA   | Sans Objet |
|   | Code ERG  | Sans Objet |
| 14.4. Groupe d'emballage                                    | Sans Objet  |            |
| 14.5. Dangers pour l'environnement                          | Sans Objet  |            |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Dispositions particulières                                    | Sans Objet |
|   | Instructions d'emballage pour cargo uniquement                | Sans Objet |
|   | Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement                    | Sans Objet |
|   | Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers    | Sans Objet |
|   | Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet                  | Sans Objet |
|   | Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison    | Sans Objet |
|   | Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | Sans Objet |

**Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

|   |                            |            |
|---|----------------------------|------------|
| 14.1. Numéro ONU  | Sans Objet                 |            |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies                    | Sans Objet                 |            |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport                 | Classe IMDG                | Sans Objet |
|   | IMDG Sous-risque           | Sans Objet |
| 14.4. Groupe d'emballage                                    | Sans Objet                 |            |
| 14.5. Dangers pour l'environnement                          | Sans Objet                 |            |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | N° EMS                     | Sans Objet |
|   | Dispositions particulières | Sans Objet |

Quantités limitées

Sans Objet

**Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

|   |                            |            |
|---|----------------------------|------------|
| 14.1. Numéro ONU  | Sans Objet                 |            |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies                    | Sans Objet                 |            |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport                 | Sans Objet                 | Sans Objet |
| 14.4. Groupe d'emballage                                    | Sans Objet                 |            |
| 14.5. Dangers pour l'environnement                          | Sans Objet                 |            |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Code de classification     | Sans Objet |
|   | Dispositions particulières | Sans Objet |
|   | Quantités Limitées         | Sans Objet |
|   | Équipement requis          | Sans Objet |
|   | Feu cônes nombre           | Sans Objet |

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Sans Objet

**SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

PERFLUOROPROP-1-ÈNE POLYMÉRISÉ AVEC LE TÉTRAFLUROÉTHYLÈNE(25067-11-2) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Sans Objet

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible.

**RÉSUMÉ ECHA**

| Composant  | Numéro CAS | Numéro index   | ECHA Dossier   |
|--|------------|----------------|----------------|
| Perfluoroprop-1-ène polymérisé avec le tétrafluoroéthylène | 25067-11-2 | Pas Disponible | Pas Disponible |

| l'harmonisation (C & L Inventaire) | Classe de danger et catégorie de code (s) | Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s) | Code de Hazard Statement (s) |
|------------------------------------|---|--|------------------------------|
| 1                                  | Non classés                               | Non disponible                                   | Non disponible               |
| 2                                  | Non classés                               | Non disponible                                   | Non disponible               |

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

**15.3. État de l'inventaire national**

| Inventaire national | Statut   |
|---------------------|--|
| Australie - AICS    | O  |
| Canada - DSL        | O  |
| Canada - NDSL       | N (Perfluoroprop-1-ène polymérisé avec le tétrafluoroéthylène) |
| Chine - IECSC       | O  |

Continued...

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Europe - EINEC / ELINCS / NLP | N (Perfluoroprop-1-ène polymérisé avec le tétrafluoroéthylène)   |
| Japon - ENCS                  | O  |
| Corée - KECI                  | O  |
| New Zealand - NZIoC           | O  |
| Philippines - PICCS           | O  |
| É.-U.A. - TSCA                | O  |
| <b>Légende:</b>               | O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire<br>N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses) |

## SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

|                         |            |
|-------------------------|------------|
| <b>Date de révision</b> | 01/07/2019 |
| <b>Date initiale</b>    | 01/07/2019 |

### Codes pleine de risques de texte et de danger

|                       |  |
|-----------------------|--|
| <b>Non disponible</b> |  |
|-----------------------|--|

### Autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants:

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

### Définitions et abréviations

PC—TWA: Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps

PC-STEL: Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL: Limite d'exposition à court terme

TEEL: Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

FSO: Facteur de sécurité olfactive

DSENO: Dose sans effet nocif observé

DMENO: Dose minimale avec effet nocif observé

TLV: Valeur limite seuil

LOD: Limite de détection

OTV: Valeur de seuil olfactif

FBC: Facteurs de bioconcentration

IBE: Indice biologique d'exposition

Alimenté par Autorité de Chemwatch.